

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux, le **- 5 JUL. 2019**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Nouvelle-Aquitaine
Service environnement industriel
Département énergie, sol, sous-sol

Affaire suivie par : Jean HUART
Tél. : 05 55 12 93 95
Mel : jean.huart@developpement-durable.gouv.fr

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

à

Monsieur Erik PHARABOD, Délégué régional
RTE Sud-Ouest

Objet : fixation de la capacité globale de raccordement du futur S3REnR de Nouvelle-Aquitaine

Par courriers en date du 1^{er} octobre 2018 et du 27 mars 2019, vous me faisiez part de la nécessité de réviser les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Le niveau de saturation de ces schémas étant supérieur aux deux tiers d'attribution de leurs capacités d'accueil globales, la procédure de révision prévue par le code de l'énergie (article D. 321-20-5) a été engagée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Vous avez, depuis, mené avec les gestionnaires de réseau électrique, les représentants des syndicats départementaux d'énergie et des fédérations de producteurs d'énergies renouvelables, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et l'État, une analyse des gisements recensés pour les dix prochaines années. À cette occasion, le conseil régional a présenté les objectifs de développement des énergies renouvelables du projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Différents scénarios de capacité globale de raccordement ont été étudiés.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, vous avez présenté le bilan de cette analyse avec un scénario préférentiel des parties prenantes conduisant à une capacité globale de raccordement du S3REnR de 12,2 GW, pour un montant estimatif de la quote-part associée d'environ 78 k€/MW.

Ainsi, considérant que ce scénario préférentiel prend en compte la dynamique de développement des énergies renouvelables constatée en région Nouvelle-Aquitaine, les objectifs du projet de SRADDET, ceux de la programmation pluriannuelle de l'énergie en cours de révision ainsi que les orientations régionales de l'État qui en découlent, je vous invite à poursuivre le processus d'élaboration du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine sur la base d'une capacité globale de raccordement 12,2 GW.

A l'issue de ces travaux, vous me notifierez le projet de schéma et soumettrez à mon approbation le montant de la quote-part unitaire, conformément à l'article L. 321-7 du code de l'énergie.

La Préfète de région,



Fabienne BUCCIO